



Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 18/05/2011

COMPTE RENDU

Réunion du 03 Mai 2011 à 20H

Prochaine réunion le 07 Juin 2011

Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé(e)/absent(e)	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé(e)/absent(e)	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1 ^{er} adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller	excusé	M. CROS
Pierre GUILLET, 2 ^{ème} adjoint			Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 ^{ème} adjointe	excusée	N. LASCOLS	Annick MOURARET, conseillère	excusée	S. MONNOT
Michel CROS, 4 ^{ème} adjoint			Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller	excusé	D. GERIN	Franck DENOLLY, conseiller	excusé	Eric CLO
Sylviane VANEL, conseillère					

Ordre du jour :

COMPTE RENDU du conseil municipal du 5 Avril 2011 : adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Délibération pour dossier demande subvention à Rhône Pluriel pour aménagement abords mairie.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 décembre dernier, le conseil municipal l'avait autorisé, à l'unanimité, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Rhône Pluriel pour un projet d'aménagements des abords de la mairie dans le but d'en améliorer la visibilité, la signalétique et l'accessibilité ; Rhône Pluriel se chargeant de relayer ces dossiers de demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes.

Nous avons reçu plusieurs devis qui nous permettent d'estimer le coût de cet aménagement à 9162€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord sur ce montant d'investissement de manière à ce que nous puissions faire parvenir à Rhône Pluriel ce dossier de demande de subventions dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire rappelle également que les délais de validation de ce type de dossier par la région est d'environ 6 mois, et que les travaux ne doivent pas être réalisés avant celle-ci.

Les travaux devraient, par conséquent être réalisés en début 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime, pour que Monsieur le Maire puisse signer et faire parvenir ce dossier de demande de subventions à Rhône Pluriel.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Délibération pour résiliation contrat SMIEVE et adhésion Centre de Gestion pour médecine du travail du personnel.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention avec la SMIEVE qui prend en charge le volet « médecine du travail » pour son compte auprès de ses employés communaux.

Le centre de gestion de l'Isère – centre qui gère, sous l'autorité du Conseil Général, les carrières des fonctionnaires territoriaux tels que nos employés communaux - propose une convention plus avantageuse et plus souple pour assurer ce volet « médecine du travail » ; entre autres avantages les visites médicales obligatoires seraient assurées en mairie, ce qui éviterait aux employés de se rendre à Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour que M le Maire dénonce la convention qui lie la commune à la SMIEVE, et signe une nouvelle convention « médecine du travail » avec le centre de gestion de l'Isère.



Conseil Municipal de Saint-Prim

Proposition adoptée à l'unanimité.

INFORMATION & POINTS EN COURS

Compte rendu des décisions prises par M le Maire dans le cadre de ses délégations.

Autres informations.

- Point suite à la réunion publique habitants du Vallon : une réunion a eu lieu en mairie vendredi 22 avril en présence d'un gendarme de la brigade de St-Clair du Rhône, de Mr le Maire, des adjoints, de la commission sécurité et des habitants concernés. Après débat sur les « dos d'âne » et « rond-point » Mr le Maire propose de mettre en place trois panneaux de signalisation. Un panneau de limitation de « vitesse à 30 à l'heure », un panneau « voie sans issue » et un panneau « Pensez à nous, roulez tout doux ». Proposition de faire le point en septembre-octobre.
- Préparation de la délibération à prendre pour mise en place de la Taxe d'Aménagement (TA) parue à l'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 (JO du 30 décembre 2010) : Mr le Maire donne des compléments d'information concernant cette taxe qui doit être mise en place avant le 30 novembre 2011 et qui doit remplacer les taxes actuelles liées à l'urbanisme (TLE, PVR...) Une séance de formation est proposée par l'Association des Maires de L'Isère le 16 juin.
- point contrat enfance jeunesse : Mr le Maire doit rencontrer le cabinet CITIS pour lancer les différentes études et une réunion avec les partenaires est prévue mardi 19 mai.
- Compte rendu de la commission voirie : les travaux du rond-point carrefour Salette sont terminés ainsi que tous les marquages au sol. Des travaux de goudronnage sont prévus entre le village et le hameau de Toisieu (portion de la Route de Vienne). Réponse négative pour le projet d'aménagement du village par contre la proposition concernant l'escalier est intéressante. Trous à boucher dans le chemin des Lemps.
- Illuminations : choix de mettre des motifs avec des leds.
- Fleurissement : commande de jardinières pour aménagement des abords du monument aux morts.
- Révision du PLU : distribution d'une pochette à chaque conseiller avec le compte rendu de la dernière réunion, une convocation pour le 11 mai, un dépliant sur les éco quartiers et une copie d'un diaporama du CAUE.
- Nous avons le dossier d'enquête publique du SCOT à la disposition de la population du 16 mai au 24 juin 2011.
- Conseil municipal des enfants : une réunion est programmée pour mercredi 25 mai à 10 h 30.
- Discussion sur l'avis du Préfet pour un rapprochement de la CAPV et de la CCPR. Les membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ont donné un avis défavorable à cette fusion.

Séance levée à 22 heures 20

Le Maire :

Patrick BARRAUD